

Integral® Pro

Fongicide de bio-contrôle et SDN (Stimulateur des Défenses Naturelles) en traitement des semences des colza et du lin

Composition : minimum de $2,2 \times 10^{10}$ UFC/mL de
..... *Bacillus amyloliquefaciens* souche MBI 600 (spores viables)

Formulation : Suspension concentrée pour traitements de semences (FS)

AMM n° :2171253

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés

Cultures (Traitement de semences)	Cibles	Dose	Nombre max. d'applic.	Stade d'applic.	DAR
Colza, navette	Champignons autres que pythiacées : efficacité montrée sur Phoma (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	160 mL/q (pour 8 kg de semences / ha maximum)	1/an	BBCH 00	F (BBCH 00)
Crucifères oléagineuses (colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin)	Stimulation des Défenses Naturelles efficacité montrée sur grosse altise (<i>Psylliodes chrysocephala</i>) et sur petite altise (<i>Phyllotreta sp.</i>)	160 mL/q (pour 8 kg de semences / ha maximum)	1/an	BBCH 00	F (BBCH 00)
Lin*	Champignons autres que pythiacées	160 mL/q	1/an	BBCH 00	F (BBCH 00)

* Pour les usages dont l'autorisation de mise sur le marché a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'AMM décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 20°C.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS :
UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC
PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION,
LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry

Traitement de
semences

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur

Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toute semence traitée accidentellement répandue.

Classement toxicologique :

Non classé

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient *Bacillus amyloliquefaciens*. Peut produire une réaction allergique.

DAR :non pertinent






Protection des opérateurs :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).




Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur porter :

Caractéristiques des EPI	Pendant le mélange / chargement /calibrage	Pendant l'ensachage	Pendant le nettoyage
Gants en nitrile EN NF ISO 474-1+A1 réutilisables EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique EN 374-2 (type A, B, C) 	X Réutilisables	X A usage unique en cas d'intervention	X Réutilisables
EPI Vestimentaire certifié EN ISO 27065 	X	X	X
EPI Partiel Blouse ou tablier manches longues catégorie III Type PB3 certifié EN 14605+A1 	X EPI partiel OU		X EPI partiel OU
Combinaison de protection catégorie III type 5/6 	Combinaison type 5/6		Combinaison type 5/6
Protection Respiratoire demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008) 	X	X Si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières	X

Pour le semeur :

Integral Pro

Caractéristiques des EPI	Chargement du semoir	Pendant le semis	Pendant le nettoyage
Gants en nitrile EN NF ISO 474-1+A1 réutilisables EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique EN 374-2 (type A, B, C) 	X Réutilisables	X A usage unique en cas d'intervention sur le semoir	X Réutilisables
EPI Vestimentaire certifié EN ISO 27065 	X	X	X
Protection Respiratoire demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008) 	X		X

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Réglementation transport ADR : Pas applicable

Conditionnement : bidon de 5 L (groupage par 4)
..... Bidon de 10 L (groupage par 2)

Le produit formulé : Integral Pro

Température limite de stockage : + 5 à + 20°C

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,16

Inflammabilité : non inflammable

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >5000 mg/kg

Intérêt du produit

Integral Pro est une solution de traitement de semences à base de micro-organismes dont la substance active est Bacillus amyloliquefaciens souche MBI 600.

Mode d'action

Fongicide et stimulation des défenses naturelles.

Conditions d'application

L'efficacité du produit étant partielle et variable, pour maximiser son efficacité veuillez respecter les conditions d'emploi décrites ci-dessous

**Dose : 160 mL/100 kg
de semences**

Préparation de la bouillie :

Le produit est prêt à l'emploi.

Il doit être homogénéisé avant utilisation.

Une dilution dans de l'eau est recommandée pour une répartition homogène sur toutes les semences. Le volume de la bouillie sera compris entre 1,0 et 2,5 L/q en tenant compte des autres produits inclus dans la bouillie. La solution doit être bien agitée si elle n'est pas utilisée immédiatement après préparation. Rincer le bidon à l'eau et verser l'eau de rinçage dans la bouillie. Le produit peut aussi s'utiliser seul sans adjonction d'eau.

Nous recommandons l'utilisation d'un réservoir de pré-mélange approprié afin d'obtenir une bouillie homogène et une bonne répartition des produits en présence.

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire pour une journée. Au-delà la bouillie perd de son efficacité.

Integral Pro ne se mélange pas avec des solvants ou des produits contenant des solvants. Si lors d'une procédure de nettoyage l'isopropanol est mis en oeuvre, effectuer un rinçage à l'eau avant l'utilisation d'Integral Pro.

Integral Pro

Avant le traitement, la machine de traitement doit être réglée avec précision. Le produit peut être utilisé même si les températures sont basses, mais il ne doit pas être exposé au gel.

Si une pose de plus d'une heure est prévue, il est recommandé de rincer les tuyauteries avec de l'eau. Pour une bonne efficacité d'Integral Pro l'utiliser à la dose recommandée et réaliser une application homogène de la bouillie de traitement sur les semences.

Recommandations particulières :

- ◆ N'appliquer le produit que sur des semences sèches ayant une bonne valeur germinative.
- ◆ Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale.
- ◆ Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger de la lumière directe du soleil. Stocker à l'abri du gel.
- ◆ Température de stockage: + 5 - + 20°C

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Integral Pro ne se mélange pas avec des solvants ou des produits contenant des solvants.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI